

Numéro 14 - Le 3 mai 2010

Un blitz de négo...

... à l'escargot!

Du 2 au 26 avril, le comité de négociation et de mobilisation n'a participé à aucune rencontre de table. Bien que plusieurs matières restent à discuter, il apparaissait clairement que, sans le dépôt patronal concernant un ajout de ressources enseignantes dans le réseau, la négociation ne pouvait plus avancer.

Le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) a finalement déposé ses offres le 26 avril. Malheureusement, l'injection de ressources proposée est loin d'être à la hauteur des besoins réels de l'enseignement collégial. Ces besoins ont pourtant été mis en évidence dans les travaux du comité paritaire qui a décrit notre travail dans l'étude *Enseigner au collégial, ... Portrait de la profession*, publiée en mars 2008. Deux cent soixante-quinze (275) ETC injectés de façon graduelle sur une période de cinq ans, très peu les premières années, ça ne répond pas aux besoins **urgents** des enseignantes et des enseignants de cégep!

De plus, le dépôt global de la partie patronale s'avère décevant en raison des absences qu'il « contient ». Aucune correction de la structure salariale, pour améliorer la rémunération à l'entrée dans la profession et valoriser les diplômes de maîtrise et de doctorat du troisième cycle, aucune mention du comité sur le rattachement du mode d'allocation aux paramètres de la charge individuelle (CI), malgré l'engagement formel de la ministre et l'admission de cet engagement à la table de négociation, rien sur la reconnaissance syndicale, etc.

Lors d'une réunion du regroupement cégep, jeudi dernier, les délégué-es ont d'abord rejeté le dépôt patronal comme base d'un règlement. Elles et ils ont ensuite mandaté leurs représentantes et leurs représentants pour déposer une contre-proposition à la partie patronale. Cette contre-proposition fera l'objet d'une consultation des syndicats dans les prochains jours. Elle réaffirme la nécessité d'une injection importante de ressources dédiées aux enseignements.

Trop, c'est trop. Voilà dix ans maintenant que nous avons, de toutes les manières correctes possibles, fait la démonstration d'un alourdissement indu de la tâche au collégial.



Manifestation devant les bureaux de Michelle Courchesne, le 29 avril., à Montréal. Photo: Michel Giroux

L'ampleur de cette dernière se révèle telle, actuellement, qu'il devient impossible de la faire correctement sans rogner sérieusement ses conditions de vie, voire de santé. Nos conditions de travail ne correspondent pas à celles qu'on serait en droit d'attendre à l'enseignement supérieur.

La situation est d'autant plus indécente que, chaque année, le Ministère consent à ce que des sommes importantes en provenance des transferts fédéraux échappent à l'enseignement. La ministre de l'Éducation veut pourtant amender la Loi des collèges pour ajouter que les enseignements constituent la mission principale de ceux-ci. Or, rappelons que seulement 10% des montants en provenance des transferts fédéraux ont été consacrés aux profs et encore, pas nécessairement dans le volet enseignement. Les activités de la « mission principale » comptent pour environ 70% du budget du réseau. Il y a là un **écart inacceptable!** Les enseignantes et les enseignants, experts de leur discipline, devraient se trouver au cœur de la réussite éducative, mais nos administrations ne le savent pas encore!

Le dépôt patronal fait la démonstration claire que le message d'urgence n'a pas été entendu. La FNEEQ va tenter, au cours des prochaines semaines, de faire les mises au point qui s'imposent politiquement, mais ses membres ne pourront contenir leur colère longtemps.